9 déc. 1729.

Mandement de Monseigneur l'Eveque Comte de Verdun ~ Prince du saint Empire ~

Charles François D'Hallencourt, par la misericorde Divine et l'autorité du S. S. apostolique Eveque et comte de Verdun, Prince du S. Empire ; A tous les Ecclesiastiques seculiers et Reguliers, et aux autres fideles de notre Diocese, Salut et Benediction.

Depuis qu'il a plû à la Divine Providence de nous preposer a la conduite de ce Diocese, nous n'avons cessé M. T. C. F. de vous instruire de ce que vous devez a Dieu par la sainteté de vos moeurs, a la Religion par la pureté de votre foi, a l'Eglise par votre docilité a ses Decisions, a votre souverain par la fidelité de votre obeissance. Nous vous avons renouvellé ces instructions avec plus de force, et de solemnité a mesure que nous avons vû l'esprit d'erreur et d'indocilité tenter par de nouveaux efforts d'ebranler les principes auxquels les veritables Fideles doivent se tenir invariablement attachés. La seule voye sure pour le salut, vous disions nous, il y a quelque tems, est d'obeir au Pape et aux Evêques dans ce qui concerne la Religion, et aux souverains dans l'ordre de la societé civile. Rendez a Dieu ce qui appartient a Dieu, nous dit notre Divin Maitre et rendez a Cezar ce qui appartient a Cezar ; Deux devoirs si indivisiblement unis, que manquer au second, c'est ne pas remplir le premier dans toute son etendüe, et de la vient que dans tous les tems et même sous les Empereurs Payens les S. Matt. c. 22

sujets les plus fideles a Dieu, ont toujours été les plus fideles a leur Prince.

Nous ne vous tiendrons pas sur cette Doctrine M. C. F. d'autre langage que celui de l'Apôtre S. Paul. Ecoutez-le parler dans son

C. XIII Epître aux Romains. Que toute ame, dit il, soit soit soumise aux Puissances souveraines; elles viennent immediatement de Dieu: celui qui resiste a ces Puissances, resiste a l'ordination de Dieu; c'est a dire a l'harmonie et a l'arrangement que Dieu à établi, et sa resistance est si criminelle, qu'il encourt, ajoûte, cet Apôtre, les peines de la damnation. Les Princes sont les Ministres de Dieu même; c'est entre leurs mains que Dieu a remis ce glaive puissant et redoutable, pour la protection des bons, et pour la punition des mechans; soyez leur donc soumis, non seulement par la crainte de leur colere, mais encore par les loix de la conscience.

C'est donc de Dieu seul, que les Princes tiennent leurs places. Dieu a imprimé sur leur front le sceau de sa Majesté supréme. Ils sont sur la terre ses Images vivantes: a lui seul appartient de leur ôter la couronne, parce que c'est de lui seul qu'ils l'ont reçuë: Les liens par lesquels leurs sujets leur sont unis, sont sacrés et indissolubles, et il n'est aucune puissance sur la terre, qui ait le droit de rompre ces liens, et d'ôter a un souverain sa couronne.

Quelle est donc nôtre douleur et nôtre indignation, M. C. F., a la vuë d'une feuille imprimée, et depuis peu repanduë dans le public, pour servir, dit on, de supplement au Breviaire Romain, a l'occasion d'un Office Ecclesiastique consacré a la memoire du Pape Gregoire septiéme. On lit dans une des leçons de ce nouvel office, qu'il a privé l'Empereur Henry de sa couronne, et absous ses sujets du serment de fidelité; <u>Regno privavit, atqué subditos populos Fidei ei datæ liberavit.</u>

Non, M. C. F., quelles que puissent être les fautes de l'Empereur Henry quatrieme, le Pape n'etoit pas en droit de lui enlever sa Couronne, ni de delier les noeuds sacrés qui attachoient

ses sujets

ses sujets a son service. Ce fait dans lequel ce Pape a si injustement excedé son pouvoir; Ce fait qu'il est a presumer qu'il expia par le repentir, ne peut etre un des motifs de sa canonisation; Et si l'on ne le regarde que comme un fait historique ce n'est pas dans une legende de saints ni au milieu d'un office Divin qu'il doit etre cité.

Nous n'avons pas lieu de craindre, M. C. F. que la lecture de cette pretenduë legende affoiblisse en vous la fidelité que vous devez a vos souverains. Votre amour pour eux a profondement gravé dans vos coeurs les principes immuables, et inviolables, sur lesquels la necessité de votre obeissance est fondeé; et si l'Apôtre S. Pierre ordonne aux serviteurs d'obeïr a leurs Maitres, et même a des maitres qui auroient secoués le joug de la regle et de la subordination, quelle doit etre notre fidelité pour des souverains, qui par leur attachement a l'Eglise Catholique, nous enseignent eux mêmes a rendre a Dieu ce qui appartient a Dieu? Ch. 2 Ep. 1.

Dans la crainte cependant que cette legende ne fasse illusion a quelques esprits foibles, et les Evêques ne pouvant veiller de trop prés a la sureté des Rois, puisqu'aprés la fidelité que les peuples confiés a leurs soins, doivent a Dieu, rien n'est si capital suivant les regles du Christianisme que celle qui est duë aux souverains, et dont un Eveque est encore plus obligé que tout autre sujet de donner l'exemple; et aussi pour ensevelir autant qu'il est en nous, dans un eternel oubli, cette entreprise du Pape Gregoire septieme.

Nous avons deffendu et deffendons par ces presentes a tous Chapitres et Communautez seculieres et regulieres, soi disant exemptes ou non exemptes, et a tous les fideles de notre Diocese de quelqu'etat et condition qu'ils soient de reciter soit en public soit en particulier l'office imprimé dans la dite feuille laquelle commence par ces mots, <u>Le 25 mai fete de S. Gregoire 7 Pape et confesseur,</u> et finit par ces autres mots, <u>On dit la messe Statuit.</u> Deffendons pareillement a tous imprimeurs, libraires, et a tous autres d'imprimer ou distribuer la dite feuille; Ordonnons si aucunes y a, qu'elles seront incessamment rapportées a nôtre secretariat, le tout sous les peines de droit; et

sera nôtre present Mandement lu et publié par tout ou besoin sera.
Donné a Verdun ce 21e. aoust 1729
† Ch. Fr. D'Hallencourt Eveque et Comte de Verdun

Par Monseigneur
Sauvage

Lettre Pastorale de M. l'Eveque de Blois

C'est par une suite de la parfaite correspondance M.T.C.F. et de l'unanimité entiere qui est entre vous et nous que nous croyons devoir vous faire part de l'Instruction Pastorale que M. de Vintimille nôtre nouveau Metropolitain vient de donner a son Diocese. Nous l'avons lüe avec edification et consolation, nous en avons admiré la doctrine et les principes, et nous avons crû qu'elle pourroit etre d'un gd usage pour pacifier les troubles de l'Eglise; mais a Dieu ne plaise q nous aions imaginé qu'elle put vous etre necessaire; la paix a laquelle elle tend par la misericorde de Dieu; est toute etablie dans ce Diocese. Quand Mr. vre premier Eveque vous presenta la Bulle Unigenitus; il n'eut qu'a se louer de vre docilité; il n'eprouva aucune de ces differentes contradictions qui sont aujourdhui l'objet de M. de Paris: point de ces interpretãons qui feroient apprehender qu'elle ne donnât atteinte aux dogmes les plus etablis; point aussi de cet esprit de subtilité qui chercheroit a s'en prevaloir pour donner du poids a des opinions particulieres; et la Tradition toute recente est venuë sans peine jusqu'a nous de ce qu'il a fait, de ce qu'il a dit, de ce qu'il a voulu qui fut enseigné sous ses yeux pour rassurer ceux qui sont en trouble dans d'autres Eglises. Nous ne nous sões point ecartés de sa conduite, et a peine etions nous [illegible] appellés au gouvernemt. de ce Dioceze que nous entrames en 1720. dans le projet de nous unir avec un tres grand nombre d'eveques, pour donner des explicãons par lesquelles on se promettoit de dissiper tous les nuages. Nous ne craignons donc point qu'il vous en reste, mais nous croyons q vous serez bien aises d'etre confirmés par un temoignage aussi authentique, et par un autorité aussi respectable, dans les principes selon lesquels vous avez cru devoir entendre ce qui vous a été enseigné. Nous estimons qu'il est bon de võ remettre devant les yeux un interêt aussi visible que celui que nous avons tous dans le point que traite M. l'arch. de Paris. Rien n'est pl. solidemt. etabli, n'est pl. juste, ne fait pl. l'essence de la Religion que la Doctrine qu'il annonce. Pourquoi voudroit on s'efforcer de faire que la Constitution y fut contraire? et pourquoi voudroit on s'efforcer de prouver que des verités auxquelles on est si attaché se trouvent combattuës par trois gds. Papes et par un si gd. nombre d'Evêques depuis tant d'années?

Nous vous mettons donc entre les mains M.T.C.F. une Instruction Pastorale q nous vous exhortons a lire et a mediter, et nous vous invitons a joindre vos prieres aux nôtres pour qu'elles puisent servir a rendre a l'Eglise son premier calme

Donné a Blois le 9. decembre 1729 + J.F.P. Eveque de Blois